

## Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

### Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

#### **Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne**

##### Question de Monsieur Nicolas BESCOND relative à la rénovation thermique des bâtiments :

Madame la Préfète,

Les val-de-Marnais-es comme l'ensemble de leurs concitoyens doivent affronter l'accumulation de deux crises. Au dérèglement climatique s'ajoute le choc de l'inflation, particulièrement criante en matière énergétique elle frappera d'autant plus durement cet hiver avec la baisse des températures et l'augmentation des besoins de chauffage.

Mais l'été n'est pas exempt de ces mêmes problématiques car les besoins de modération des températures dans les bâtiments collectifs comme dans les logements ne pourront certainement pas passer par une généralisation de la climatisation.

En France, 7,2 millions de logements sont considérés comme des passoires thermiques, aussi appelées passoires énergétiques. Cet été, avec les canicules, leurs habitant-es ont particulièrement souffert de la chaleur l'hiver prochain, leurs factures d'énergie vont s'envoler alors qu'ils ne parviendront pas à se chauffer correctement. Cette estimation a été publiée, le 22 juillet dernier, par l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE). Elle est très au-dessus des estimations du gouvernement, qui les chiffrait jusqu'alors à « seulement » 4,8 millions. Selon l'ONRE, au 1er janvier 2022, 17 % des résidences principales sont considérées comme des passoires thermiques, ce qui représente 5,2 millions de logements.

En Val-de-Marne, toujours selon l'ONRE ce sont 141 474 logements qui sont classés comme passoire thermique. Aussi au regard des chiffres annoncés dans le rapport d'activité il faudrait plusieurs décennies pour résorber l'existant sans même tenir compte de tous les logements qui avec le temps et leur usure passeront nécessairement dans cette catégorie sans compter ceux pour lesquels aucun diagnostic de performance énergétique (DPE) n'a encore été réalisé.

Au regard des contraintes financières de plus en plus fortes qui pèsent sur les bailleurs publics comme sur un grand nombre de propriétaires de leurs logements, nous vous appelons, Madame la Préfète, à proposer un plan d'action d'une ambition nettement supérieure aux dispositifs actuellement en place.

**Aussi, sur la base des données disponibles et en tenant compte de leurs nécessaires lacunes, quelle planification de l'effort de rénovation thermique des bâtiments proposez-vous afin de résorber cette situation en tenant compte de l'urgence climatique ?**

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Nicolas BESCOND**